

ADDITIONS À LA BASE DE TARIFICATION
PRÉVISION 4/8 2019, CAUSES TARIFAIRES 2018-2019 et 2019-2020
(000 \$)

No de
ligne

	BUDGET CAUSE 2018-2019			PREVISION 4/8 2019			BUDGET CAUSE 2019-2020			
	TOTAL BUDGET CAUSE 2018- 2019	PROJETS INFÉRIEURS À 1,5 M\$	PROJETS SUPÉRIEURS À 1,5 M\$	TOTAL PRÉVISION 4/8 2019	PROJETS INFÉRIEURS À 1,5 M\$	PROJETS SUPÉRIEURS À 1,5 M\$	TOTAL BUDGET CAUSE 2019- 2020	PROJETS INFÉRIEURS À 4,0 M\$	PROJETS SUPÉRIEURS À 4,0 M\$	
1	FRAIS REPORTÉS									
2	ACTIFS INTANGIBLES - DÉVELOPPEMENTS INFORMATIQUES	13 884	12 030	1 854	18 648	12 661	5 986	15 338	15 338	0
3	PROGRAMMES COMMERCIAUX PRC	8 879	8 447	432	11 662	11 456	205	11 323	11 038	286
4	PPRC	4 719	4 719	0	5 198	5 198	0	5 198	5 198	0
5	TOTAL DES PROGRAMMES COMMERCIAUX	13 598	13 166	432	16 860	16 654	205	16 521	16 236	286
6	TOTAL DES FRAIS REPORTÉS	27 482	25 196	2 286	35 507	29 316	6 191	31 859	31 573	286
7	IMMOBILISATIONS									
8	DÉVELOPPEMENT DU RÉSEAU	54 855	54 190	665	51 898	52 785	(887)	94 174	66 042	28 131
9	AMÉLIORATION DU RÉSEAU	59 790	59 790	0	58 934	58 874	59	60 697	59 323	1 374
10	TRANSMISSION - RÉSEAU	0	0	0	250	0	250	0	0	0
11	ENTREPOSAGE DU GAZ	2 970	2 970	0	3 037	3 037	0	2 965	2 366	599
12	INSTALLATIONS GÉNÉRALES	22 910	22 910	0	25 480	25 325	155	24 849	24 249	600
13	FRAIS GÉNÉRAUX CAPITALISÉS	17 342	17 283	59	16 599	16 318	281	18 036	17 366	671
14	AUTRES	1 116	1 116	0	1 108	1 108	0	1 304	1 304	0
15	CONTRIBUTIONS									
16	SUBVENTIONS GOUVERNEMENTALES	0			0	0	0	(683)	0	(683)
17	TOTAL DES IMMOBILISATIONS	158 983	158 259	724	157 305	157 447	(142)	201 341	170 650	30 692
18	INTÉGRATION DES PROJETS HORS BASE									
19	AU SOLDE D'OUVERTURE DE LA CAUSE TARIFAIRE									
20	IMMOBILISATIONS	5 202	0	5 202	4 784		4 784			
21	ACTIFS INTANGIBLES - DÉVELOPPEMENTS INFORMATIQUES	6 608	0	6 608	3 601	0	3 601			
22	TOTAL DES ADDITIONS A LA BASE DE TARIFICATION	198 275	183 455	14 820	201 197	186 763	14 434	249 651	202 436	47 215

Note : L'utilisation d'arrondis peut occasionner des écarts au niveau des montants totaux.

ADDITIONS À LA BASE DE TARIFICATION
PRÉVISION 4/8 2019, CAUSES TARIFAIRES 2018-2019 et 2019-2020
(000 \$)

No de ligne		BUDGET		PRÉVISION	BUDGET	
		ÉCARTS	CAUSE 2018- 2019	4/8 2019	CAUSE 2019- 2020	ÉCARTS
1	FRAIS REPORTÉS					
2	Actifs Intangibles - Développements informatiques (1)	4 764	13 884	18 648	15 338	(3 310) (2)
3	Programmes commerciaux - PRC (3)	2 782	8 879	11 662	11 323	(338)
4	Programmes commerciaux - PRRC	479	4 719	5 198	5 198	0
5	Total Programmes commerciaux	<u>3 261</u>	<u>13 598</u>	<u>16 860</u>	<u>16 521</u>	<u>(338)</u>
6	TOTAL DES FRAIS REPORTÉS	<u>8 025</u>	<u>27 482</u>	<u>35 507</u>	<u>31 859</u>	<u>(3 648)</u>
7	IMMOBILISATIONS					
8	DÉVELOPPEMENT DU RÉSEAU					
9	(voir le détail à Énergir-L, Doc. 3, p. 12)					
10	Contributions clients - autres (6)	(1 768)	(254)	(2 022)	(1 212)	810
11	Contributions clients - 300 \$	(15)	(1 144)	(1 159)	(1 159)	0
12	Renforcement du réseau de distribution	(378)	2 378	2 000	2 000	0
13	Biométhane (7)	(2 141)		(2 141)	9 559	11 700 (7)
14	Total Développement du réseau	<u>(2 957)</u>	<u>54 855</u>	<u>51 898</u>	<u>94 174</u>	<u>42 276</u>
15	AMÉLIORATION DU RÉSEAU					
16	Biogaz	10	0	10	0	(10)
17	Risques (8)	(6 715)	12 300	5 585	5 270	(315)
18	Respect des exigences	15	10 977	10 977	14 146	3 155 (9)
19	Mesurage (12)	12 577	12 565	12 565	14 108	1 543 (10)
20	Enjeux clients - capacités hydraulique	42	11	53	112	59
21	Amélioration des actifs (11)	5 744	23 925	29 669	27 060	(2 608) (12)
22	Autres	59	0	59	0	(59)
23	Total Amélioration du réseau	<u>(856)</u>	<u>59 790</u>	<u>58 934</u>	<u>60 697</u>	<u>1 763</u>
24	TRANSMISSION - RÉSEAU					
25	Renforcement du réseau de transmission	250	0	250	0	(250)
26	Total Transmission - Réseau	<u>250</u>	<u>0</u>	<u>250</u>	<u>0</u>	<u>(250)</u>
27	ENTREPOSAGE DU GAZ					
28	Usine de liquéfaction	67	2 970	3 037	2 965	(73)
29	Total Entreposage du gaz	<u>67</u>	<u>2 970</u>	<u>3 037</u>	<u>2 965</u>	<u>(73)</u>
30	INSTALLATIONS GÉNÉRALES					
31	Structures et améliorations	515	5 070	5 585	6 900	1 315 (13)
32	Mobiliers et équipements de bureau (749)	2 350	2 350	1 601	2 068	466
33	Équipements de transport	490	7 626	8 116	7 775	(341)
34	Machinerie lourde (174)	370	196	425	229	229
35	Outillages et équipements de travail (14)	1 738	3 016	4 754	4 125	(629)
36	Équipements informatiques	749	4 478	5 227	3 557	(1 671) (15)
37	Total Installations générales	<u>2 570</u>	<u>22 910</u>	<u>25 480</u>	<u>24 849</u>	<u>(631)</u>
38	FRAIS GÉNÉRAUX CAPITALISÉS	<u>(743)</u>	<u>17 342</u>	<u>16 599</u>	<u>18 036</u>	<u>1 438</u> (16)
39	INVENTAIRE GAZ COUSSIN	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>
40	RÉINTÉGRATION AMORTISSEMENT DE VÉHICULES	<u>(8)</u>	<u>1 116</u>	<u>1 108</u>	<u>1 304</u>	<u>196</u>
41	CONTRIBUTIONS					
42	Subventions gouvernementales	0	0	0	(683)	(683)
43	TOTAL DES IMMOBILISATIONS	<u>(1 678)</u>	<u>158 983</u>	<u>157 305</u>	<u>201 341 (*)</u>	<u>44 036</u>
44	INTÉGRATION DES PROJETS MAJEURS HORS BASE À LA BASE DE					
45	TARIFICATION DANS LE SOLDE D'OUVREMENT DE LA CAUSE TARIFAIRE (note 17)					
46	Extension de réseau à Drummondville (R-3991-2018)	41	1 994	2 035		
47	Aménagement du site extérieur de formation de l'École de technologie gazière de Boucherville (R-4002-2017)	(361)	3 110	2 749		
48	Mise en place d'une solution informatique pour la gestion de la relation avec la clientèle (CRM) (R-4014-2017)	(3 106)	6 706	3 601		
49	Extension de réseau - MRC des Appalaches et de Beauce-Sartigan (R-4020-2017)					
50	Extension de réseau à Saint-Marc-des-Carières (R-4021-2017)					
51	Relocalisation de conduite dans le secteur de Contrecoeur/Sorel (R-4053-2018)					
52	Relocalisation de la conduite de gaz naturel pour le projet du SRB Pie-IX (R-4065-2018)					
53	Investissement visant la construction d'un bâtiment sur le site de l'usine LSR (R-4044-2018)					
54	Extension de réseau pour une station de GNC à Laval (R-4033-2018)					
55	Extension de réseau pour la desserte en gaz naturel de Métaux BlackRock Inc. et de la zone industriel-portuaire de Saguenay (R-4069-2018)					
56	Biométhane Warwick (D-2019-115, Par. [17])					
57	Biométhane St-Étienne des grès (D-2019-115, Par. [17])					
58	Biométhane St-Anselme (D-2019-115, Par. [17])					
59	TOTAL INTÉGRATION DES PROJETS MAJEURS HORS BASE À LA BASE DE TARIFICATION DANS LE SOLDE D'OUVREMENT DE LA CAUSE TARIFAIRE	<u>(3 425)</u>	<u>11 810</u>	<u>8 385</u>	<u>16 451</u>	<u>8 066</u>
60	TOTAL DES ADDITIONS À LA BASE DE TARIFICATION	<u>2 922</u>	<u>198 274</u>	<u>201 197</u>	<u>249 651</u>	<u>48 454</u>
61	(*) Total des additions en immobilisations		201 341			
62	Moins : Additions en biométhane		9 559			
63	Énergir-L, Doc. 6, p. 2 (l. 23, col. 2 + l. 23, col. 5 + l. 34, col. 3)		191 782			

Note : L'utilisation d'arrondis peut occasionner des écarts au niveau des montants totaux.

Original : 2019.04.30

Révisé : 2019.11.20

Révision antérieure : 2019.08.01

ADDITIONS À LA BASE DE TARIFICATION PRÉVISION 4/8 2019
CAUSES TARIFAIRES 2018-2019 ET 2019-2020

- 1 1. La hausse des additions prévues au 4/8 2019 est de 4,8 M\$ par rapport à ce qui avait été
2 projeté à la Cause tarifaire 2018-2019. La hausse est principalement expliquée par des
3 investissements de ██████, au 4/8 2019, pour le projet Mise en place d'une solution
4 informatique pour la gestion de la relation avec la clientèle (CRM), alors que ceux-ci étaient
5 projetés à ██████ à la Cause tarifaire 2018-2019. Cette hausse résulte du fait qu'une partie
6 de la réalisation de ces projets était prévue dans l'exercice financier 2017-2018 au moment
7 de la préparation de la Cause tarifaire 2018-2019 (+ 4,2 M\$). Cette hausse entre la prévision
8 4/8 2019 et la Cause tarifaire 2018-2019 se combine à une accélération des investissements
9 pour le maintien et l'amélioration de nos logiciels applicatifs ayant pour effet d'augmenter les
10 investissements Evergreen de 1,0 M\$ au 4/8 2019 (+ 1,0 M\$).
- 11 2. La baisse de 3,3 M\$ des additions prévues à la Cause tarifaire 2019-2020 s'explique
12 principalement par la fin et la mise en service du projet CRM au cours de l'exercice 2018-2019
13 pour lequel des investissements de ██████ sont prévus à la prévision 4/8 2019. Cette baisse
14 est atténuée par une croissance des investissements anticipée à la Cause tarifaire 2019-2020
15 au portefeuille de projets d'amélioration et de développement, pour de nouveaux
16 développements ponctuels, soit une refonte des applications liées à SAP et des projets
17 analytiques et de stratégie numérique totalisant + 2,7 M\$.
- 18 3. La hausse de 2,8 M\$ des investissements en programmes commerciaux – PRC entre la
19 prévision 4/8 2019 et la Cause tarifaire 2018-2019 est corrélée à la croissance des ventes
20 pour les marchés affaires et résidentiel. Cela se traduit par une augmentation des
21 investissements en PRC étant donné l'augmentation des mises en chantiers anticipée au
22 4/8 2019, combinée à une position concurrentielle qui s'est améliorée face au mazout
23 favorisant ainsi les conversions vers le gaz naturel.
- 24 4. La hausse de 1,3 M\$ des investissements en développement du réseau entre la prévision
25 4/8 2019 et la Cause tarifaire 2018-2019 s'explique principalement par des coûts de 2,1 M\$
26 pour le projet de renforcement de réseau à Drummondville, secteur St-Nicéphore, non prévus
27 à la Cause tarifaire 2018-2019 (R-4062-2018). La demande d'inclusion à la base de

1 tarification avait initialement été demandée pour la Cause tarifaire 2019-2020 alors que dans
2 sa décision D-2019-001, la Régie a rejeté la demande de création d'un compte de frais
3 reportés. Cette hausse est partiellement compensée par une diminution de 0,4 M\$ des
4 investissements pour les projets inférieurs à 1,5 M\$.

5 **5.** L'augmentation des investissements de 29,8 M\$ entre la Cause tarifaire 2019-2020 et la
6 prévision 4/8 2019 s'explique principalement par l'intégration à la base de tarification de la
7 Cause tarifaire 2019-2020 du projet d'extension de réseau pour la desserte en gaz naturel de
8 Métaux BlackRock Inc. et de la zone industrialo-portuaire de Saguenay (R-4069-2018) pour
9 un montant de 27,0 M\$, partiellement compensée par l'investissement ponctuel à l'exercice
10 2018-2019 de 2,1 M\$ pour le projet de renforcement de réseau à Drummondville, secteur St-
11 Nicéphore (R-4062-2018). L'écart résiduel s'explique essentiellement par une hausse de
12 3,2 M\$ des investissements pour des projets de raccordement hors réseau inférieurs à 4,0 M\$
13 en raison d'une augmentation des coûts et du nombre de kilomètres de conduites prévu.

14 **6.** La hausse des contributions clients-autres de 1,8 M\$ entre la prévision 4/8 2019 et la Cause
15 tarifaire 2018-2019 s'explique principalement par la contribution reçue de 2,2 M\$ dans le
16 cadre du projet de renforcement de réseau à Drummondville, secteur St-Nicéphore
17 (R-4062-2018) qui n'avait pas été prévue à la Cause tarifaire 2018-2019.

18 **7.** L'écart relatif au biométhane entre la prévision 4/8 2019 et la Cause tarifaire 2018-2019
19 s'explique par la vente prévue des actifs relatifs à l'injection de biométhane de la Ville de
20 Saint-Hyacinthe (R-3824-2012) à la prévision 4/8 2019. Par ailleurs, l'écart additionnel entre
21 la Cause tarifaire 2019-2020 et la prévision 4/8 2019 provient de l'intégration à la base de
22 tarification des projets de biométhane dont le coût est inférieur au seuil de 4,0 M\$
23 (D-2019-115, Par. 17).

24 **8.** La baisse des investissements de 6,7 M\$ entre la prévision 4/8 2019 et la Cause tarifaire
25 2018-2019 pour la catégorie Risques s'explique principalement par le report de certains
26 projets du programme de joints mécaniques en raison de la priorisation qui a eu pour effet
27 d'allouer la capacité nécessaire à la réalisation de projets d'envergure comme la relocalisation
28 de la conduite de gaz naturel pour le projet du SRB Pie-IX (R-4065-2018) et le projet de
29 réfection des infrastructures gazières de la rue Sainte-Catherine Ouest (R-4078-2018).

- 1 **9.** La hausse des investissements en respect des exigences découle de la révision du seuil
2 d'approbation des projets d'investissements de 1,5 M\$ à 4,0 M\$.
- 3 **10.** La hausse des investissements de 1,5 M\$ pour le mesurage entre la Cause tarifaire
4 2019-2020 et la prévision 4/8 2019 s'explique par une augmentation des achats de compteurs
5 S20 découlant d'un besoin de remplacement de plusieurs compteurs de ce type et de
6 compteurs Sonix dans le cadre du projet de remplacement des compteurs à soufflet d'une
7 capacité 800 à 100 pi³/h.
- 8 **11.** La hausse des investissements en amélioration des actifs de 5,7 M\$ entre la prévision
9 4/8 2019 et la Cause tarifaire 2018-2019 s'explique principalement par une hausse de 3,2 M\$
10 des conduites enfouies, une hausse de 2,5 M\$ des enveloppes correctives pour refléter la
11 hausse de fuites aux branchements d'immeubles (BI) constatée au cours de l'exercice
12 2017-2018, de BI non conformes et de correctifs cathodiques.
- 13 **12.** La baisse des investissements en amélioration des actifs de 2,6 M\$ entre la Cause tarifaire
14 2019-2020 et la prévision 4/8 2019 s'explique par une réduction de l'enveloppe des
15 investissements inférieurs au seuil, en tenant compte du nouveau seuil de 4,0 M\$ à la Cause
16 tarifaire 2019-2020, afin de dégager la capacité nécessaire à la réalisation de projets majeurs
17 hors base.
- 18 **13.** La hausse des investissements en structures et améliorations de 1,3 M\$ entre la Cause
19 tarifaire 2019-2020 et la prévision 4/8 2019, s'explique par une augmentation des projets liés
20 au maintien des actifs tels que les réfections de toitures et le remplacement de fenêtres.
- 21 **14.** La hausse de 1,7 M\$ entre la prévision 4/8 2019 et la Cause tarifaire 2018-2019 pour
22 l'outillage et les équipements de travail s'explique principalement par la mise en place de
23 nouvelles normes de santé et sécurité au travail.
- 24 **15.** La réduction des investissements de 1,7 M\$ entre la Cause tarifaire 2019-2020 et la prévision
25 4/8 2019 en équipements informatiques s'explique principalement par des investissements
26 ponctuels relatifs à des investissements en stockage/backup et serveur, projetés à la
27 prévision 4/8 2019. Le renouvellement de ces actifs étant réalisé aux 4 à 5 ans, aucun
28 investissement n'est prévu à la Cause tarifaire 2019-2020.

1 **16.** La hausse de 1,4 M\$ des frais généraux capitalisés projetée à la Cause tarifaire 2019-2020
2 versus la prévision 4/8 2019 s'explique tout d'abord par une augmentation de 0,8 M\$ de
3 l'enveloppe globale des frais généraux capitalisés principalement due à l'inflation. L'écart
4 résiduel s'explique par la répartition des frais généraux imputés aux projets supérieurs au
5 seuil de 4,0 M\$ qui est moindre qu'à la prévision 4/8 2019.

6 **17. Intégration des projets majeurs hors base à la base de tarification dans le solde**
7 **d'ouverture de la cause tarifaire**

8 Les investissements des années antérieures, intégrés à la base de tarification en début
9 d'année, suite à l'approbation du projet par la Régie de l'énergie (« Régie »), sont aussi
10 présentés à titre informatif.

11 Dans le cadre de la Cause tarifaire 2019-2020, cette section présente également l'intégration
12 des investissements relatifs à des fins d'injection à la suite de la décision D-2019-115, laquelle
13 autorise l'inclusion des projets dont le coût est inférieur au seuil de 4 M\$.

14 **18. Article 5 du Règlement sur les conditions et les cas requérant une autorisation de la**
15 **Régie de l'énergie (article 73 de la Loi sur la Régie de l'énergie)**

16 Afin de se conformer à la réglementation, les demandes d'autorisation pour les
17 investissements dont les coûts sont inférieurs au seuil de 4,0 M\$ doivent être faites par
18 catégorie d'investissements et doivent comporter les informations suivantes :

- 19 • la description synthétique des investissements et de leurs objectifs;
- 20 • les coûts associés à chaque catégorie d'investissements;
- 21 • la justification des investissements en relation avec les objectifs;
- 22 • l'impact sur les tarifs; et
- 23 • l'impact sur la fiabilité du service de distribution de gaz naturel.

24 Les pages 1 et 2 du présent document présentent les investissements prévus au cours de
25 l'année tarifaire 2019-2020.

1 Ces investissements sont présentés sous deux rubriques générales ventilées entre les projets
2 inférieurs à 4,0 M\$ et de plus de 4,0 M\$, à savoir les frais reportés pour un total de 31,8 M\$ et
3 les immobilisations pour un total de 201,3 M\$.

4 Les frais reportés comportent deux grandes catégories, à savoir les actifs intangibles pour un
5 total de 15,3 M\$ et les programmes commerciaux pour un total de 16,5 M\$.

6 Pour ce qui est des programmes commerciaux, ces investissements correspondent aux
7 sommes versées en vertu des programmes de rabais à la consommation (PRC) et de
8 rétention par voie de rabais à la consommation (PRRC).

9 Les immobilisations sont ventilées de la manière suivante :

10 • **Développement du réseau (94,2 M\$)**

11 Les investissements prévus sous cette rubrique sont nécessaires pour assurer le
12 raccordement de la nouvelle clientèle. La page 12 de ce document présente ces
13 investissements selon qu'ils proviennent d'extensions de réseau de 4,0 M\$ et plus, ou de
14 projets de raccordement sur et hors réseau, comprenant les investissements à des fins
15 d'injection, inférieurs à 4,0 M\$. Les investissements en renforcement du réseau de
16 distribution visent quant à eux à accroître la capacité et la flexibilité d'opération du réseau
17 de distribution.

18 Les projets de développement du réseau sont réalisés en fonction de leur rentabilité. La
19 rentabilité projetée des nouveaux investissements est présentée dans chacune des
20 causes tarifaires à la pièce présentant la rentabilité du plan de développement 2019-2020
21 (Énergir-I, Document 2). Il est à noter que cette analyse de rentabilité exclue les
22 investissements à des fins d'injection.

23 • **Amélioration du réseau (60,7 M\$)**

24 Il s'agit d'investissements nécessaires afin d'assurer la fiabilité du service de distribution
25 du gaz naturel et la sécurité du réseau. Ces rubriques présentées aux pages 1 et 2 sont

1 constituées des projets identifiés dans le cadre du programme de gestion des actifs
2 (Énergir- K, Document 1). Ces projets touchent les rubriques suivantes :

3 Risques : Les projets de la catégorie Risques sont des projets requis à la suite de
4 situations représentant des risques par rapport aux valeurs d'affaires d'Énergir et qui se
5 situent au-delà du seuil de tolérance.

6 Respect des exigences : Les projets de la catégorie Respect des exigences sont des
7 projets requis afin de rencontrer les exigences internes d'Énergir, les exigences externes,
8 lesquelles sont des engagements auprès de tiers tels que les propriétaires des sites où
9 les infrastructures d'Énergir sont installées ou afin de se conformer à la réglementation,
10 ou à des changements à des normes externes.

11 Les sommes investies au niveau du mesurage sont principalement pour le remplacement
12 des compteurs neufs ou recyclés pour lesquels un sceau de non-conformité a été apposé
13 à la suite de leur inspection.

14 Enjeux clients – capacité hydraulique : Les projets de la catégorie Enjeux clients –
15 capacité hydraulique sont requis pour maintenir la pression minimale dans le réseau afin
16 d'assurer la desserte de la clientèle existante d'Énergir.

17 Amélioration des actifs : Les projets de la catégorie amélioration des actifs sont requis
18 pour assurer la pérennité des infrastructures ou pour permettre l'implantation de nouvelles
19 technologies. Ces projets sont issus principalement des correctifs requis à la suite des
20 visites des techniciens d'Énergir, assistés du personnel de l'ingénierie au besoin, dans le
21 cadre du programme d'entretien préventif. Ces projets comprennent aussi les réparations
22 urgentes à la suite de fuites.

23 • **Transmission réseau (0 M\$)**

24 Les investissements en renforcement du réseau de transmission visent à accroître la
25 capacité et la flexibilité d'opération du réseau de transmission.

26 • **Entreposage du gaz (3,0 M\$)**

27 Investissements nécessaires afin d'effectuer des mises à niveau aux normes de
28 l'Association canadienne de normalisation (ex. Code Z-276) ou de toutes autres instances
29 normatives ou législatives, d'assurer la fiabilité et la sécurité entourant l'usine de
30 liquéfaction et d'en améliorer les procédés et les infrastructures.

1 • **Installations générales (24,8 M\$)**

2 Investissements nécessaires afin d'assurer l'entretien et l'amélioration des installations
3 générales. Voici quelques explications sur chacune des rubriques présentées à la page 2 :

- 4 – Les investissements au niveau des structures et améliorations se composent de
5 projets de modernisation des infrastructures comme l'aménagement des bureaux
6 d'affaires, les améliorations locatives, s'il y a lieu, et le réaménagement du siège
7 social.
- 8 – Des sommes sont aussi allouées pour les mobiliers et les équipements de bureau
9 dans le but de remplacer le mobilier désuet, d'aménager les nouveaux bureaux
10 d'affaires ou de nouveaux espaces de travail.
- 11 – Les investissements au niveau des équipements de transport et la machinerie
12 lourde sont requis annuellement afin de moderniser la flotte et de maintenir l'âge
13 moyen à un niveau acceptable en regard des dépenses en entretien et réparation,
14 mais aussi pour faire face à de nouveaux besoins.
- 15 – Chaque année, des investissements sont nécessaires au niveau de l'outillage et
16 des équipements de travail dans le but de maintenir, de moderniser les
17 équipements essentiels au bon déroulement des opérations et aussi de remplir de
18 nouveaux besoins.
- 19 – Les équipements informatiques sont constitués de montants investis dans la
20 téléphonie, les divers équipements de télécommunication, le remplacement
21 d'équipement et la mise à niveau du matériel et des serveurs.

22 • **Frais généraux capitalisés (18,0 M\$)**

23 Investissements correspondant aux frais généraux encourus pour la réalisation des
24 investissements ci-dessus mentionnés.

25 • **Inventaire gaz coussin (0 M\$)**

26 En fonction du coût du gaz naturel, un ajustement de la valeur de l'inventaire de gaz
27 coussin est parfois nécessaire à l'exploitation du site d'entreposage de Pointe-du-Lac.

1 • **Réintégration amortissement des véhicules (1,3 M\$)**

2 Capitalisation de l'amortissement relatif aux catégories de matériel roulant utilisé pour la
3 réalisation des travaux. Ce traitement de réintégration d'amortissement a été autorisé par
4 la Régie selon l'ordonnance GC-1, page 5.

5 **19.** L'ensemble de ces investissements est nécessaire afin d'assurer la fiabilité du service de
6 distribution et la sécurité du réseau.

7 **Énergir demande à la Régie d'autoriser les projets d'acquisition ou de construction**
8 **d'immeubles ou d'actifs de moins de 4,0 M\$ destinés à la distribution de gaz naturel pour**
9 **lesquels une autorisation est requise en vertu de l'article 73 de la Loi et de son règlement**
10 **d'application.**

11 **Énergir demande à la Régie d'approuver les additions à la base de tarification relatives à**
12 **des projets d'investissement inférieurs à 4,0 M\$.**

DÉTAIL DES ADDITIONS À LA BASE DE TARIFICATION
ACTIFS INTANGIBLES - DÉVELOPPEMENTS INFORMATIQUES
PRÉVISION 4/8 2019, CAUSES TARIFAIRES 2018-2019 et 2019-2020

(000 \$)

No de ligne	<u>ÉCARTS</u>	<u>BUDGET CAUSE 2018-2019</u>	<u>PRÉVISION 4/8 2019</u>	<u>BUDGET CAUSE 2019-2020</u>	<u>ÉCARTS</u>
1	(334)	7 980	7 646	10 286	2 640
2	965	4 050	5 015	5 051	36
3	[REDACTED]				
4	[REDACTED]				
5	<u>Total</u>	<u>4 764</u>	<u>13 884</u>	<u>18 648</u>	<u>(3 310)</u>

(a) Maintien du parc informatique par l'achat et la mise à niveau des logiciels.

(b) Se référer au commentaire 1 de Énergir-L, Doc. 3, p. 3.

(c) Se référer au commentaire 2 de Énergir-L, Doc. 3, p. 3.

Note : L'utilisation d'arrondis peut occasionner des écarts au niveau des montants totaux.

DÉTAIL DES ADDITIONS À LA BASE DE TARIFICATION
DÉVELOPPEMENT DU RÉSEAU
PRÉVISION 4/8 2019, CAUSES TARIFAIRES 2018-2019 et 2019-2020
(000 \$)

No de ligne		BUDGET Cause 2018- 2019	PRÉVISION 4/8 2019	BUDGET CAUSE 2019- 2020
1	DÉVELOPPEMENT DU RÉSEAU			
2	Projets d'extension supérieurs au seuil soumis à la Régie			
3	Projet d'extension de réseau - Côte de Terrebonne (incluant contributions clients) (R-3851-2013)	112	135	110
4	Projet d'extension de réseau - Région de Bellechasse (R-3937-2015)	217	15	
5	Beauharnois (incluant contributions clients) (R-3922-2015)		1 214	125
6	Extention de réseau à Drummondville (secteur Saint-Nicéphore) (R-4062-2018)		(110)	
7	Biométhane St-Hyacinthe (R-3909-2014)		(2 141)	
8	Extension de réseau pour la desserte en gaz naturel de Métaux BlackRock Inc. et de la zone industrialo-portuaire de Saguenay (R-4069-2018)			27 089
9	Extension de réseau - MRC des Appalaches et de Beauce-Sartigan (R-4020-2017)			300
10	Extension de réseau à Saint-Marc-des-Carières (R-4021-2017)			216
11	Ville d'Asbestos (R-3958-2015)	50		
12	Québec Lithium (R-3785-2012)	286		291
13		<u>665</u>	<u>(887)</u>	<u>28 131</u>
14	Projets de raccordement inférieurs au seuil			
15	Sur réseau	24 280	23 019	23 497
16	Hors réseau	27 533	27 766	30 986
17	Renforcement du réseau de distribution	2 378	2 000	2 000
18	Biométhane			9 559
19		<u>54 190</u>	<u>52 785</u>	<u>66 042</u>
20	Total développement du réseau	<u>54 856</u>	<u>51 898</u>	<u>94 174</u>